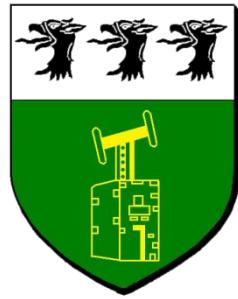


DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY



## Plan Local d'Urbanisme

### Servitudes d'utilité publique



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE  
CÉLINE GRIEU

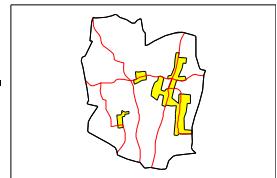


LATITUDE UEP

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
07.2	21 juillet 2025	du 7 novembre au 8 décembre 2025	26 janvier 2026

**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**MARCY**

<b>N° INSEE</b>
<b>69126</b>


**DDT 69**
**Service Aménagement et Appui aux Territoires**  
**Unité Urbanisme**
**24.78.62.50.50**
**165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
<b>L</b>		<b>A2</b>	Passage des conduites souterraines d'irrigation		<b>I1</b>	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		<b>I2</b>	Utilisation de l'énergie hydraulique
		<b>A5</b>	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		<b>I3</b>	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		<b>I4</b>	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
					<b>I5</b>	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					<b>I6</b>	Exploration et exploitation des mines et carrières
<b>G</b>		<b>AC1</b>	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits <i>Périmètre des abords</i>		<b>Int1</b>	Voisinage des cimetières
		<b>AC2</b>	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		<b>JS1</b>	Protection des installations sportives
		<b>AC3</b>	Réerves naturelles régionales		<b>PM1</b>	<i>Risques naturels prévisibles (PPRNP)</i> et/ou risques miniers (PPRM)
		<b>AC4</b>	Sites patrimoniaux remarquables		<b>PM2</b>	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		<b>AC4'</b>	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		<b>PM3</b>	Risques technologiques (PPRT)
					<b>PM4</b>	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
<b>N</b>		<b>Ar3</b>	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		<b>PM7</b>	Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions
		<b>Ar5</b>	Fortifications, ouvrages militaires			
		<b>AS1</b>	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		<b>PT1</b>	protection contre les perturbations électromagnétiques
					<b>PT2</b>	Transmissions radioélectriques
					<b>PT3</b>	protection contre les obstacles
						<i>Communications téléphoniques et télégraphiques</i>
<b>E</b>		<b>EL3</b>	Halage et marchepied		<b>T1</b>	Protection du domaine public ferroviaire
		<b>EL5</b>	Visibilité sur les voies publiques		<b>T4</b>	Aéronautiques de balisage
		<b>EL6</b>	Terrains nécessaires aux routes		<b>T5</b>	<i>Aéronautiques de dégagement</i>
		<b>EL7</b>	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		<b>EL11</b>	Voies express et déviations d'agglomérations			
<b>Etabli : AVRIL 2024</b>				<b>Modifié :</b>		

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

**AC1** - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

**PM1** - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

**PT3** - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

**T5** - Servitudes aéronautiques de dégagement

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

## Servitudes d'utilité publique

MARCY

**AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).**

### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon - DRAC

Le Grenier d'Abondance  
6 Quai Saint Vincent  
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70  
E-mail : udap69@culture.gouv.fr

### III - NOMS DES OUVRAGES CREATANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

#### • **Ancienne tour Chappe** - Cadastre section B, parcelle n° 515 à MARCY.

Le périmètre de protection de 500 m débordant sur la commune de LUCENAY est conservé sans PPM.

#### → **Inv. Sup. M.H. du 23/11/1982.**

PPM approuvé par délibération du Conseil Municipal de MARCY en date du 23/04/2015.

## Servitudes d'utilité publique

MARCY

### PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHÔNE -  
SENR- Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi -  
CS 33862 -  
69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 63 11 01  
E-mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

#### III - NOMS DES OUVRAGES CREATANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉ SUR LE TERRITOIRE

- **Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'AZERGUES** : révision et élargissement du PPRNi de la vallée de l'Azergues sur 53 communes.

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

- Arrêté préfectoral d'approbation
- Note de présentation
- Règlement
- cartes de zonage réglementaire
- Cartes des aléas de la crue de référence et de la crue exceptionnelle.

Sont joints à titre d'information :

- cartes des enjeux
- bilan de la procédure de révision du plan de prévention
- arrêtés de prescription et de prolongation.

Ce PPRNi est consultable en ligne sur le site des services de l'état dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)).

NB : Art 1 - abrogation de l'A.P. 2008-5558 du 31/12/2008 approuvant le PPRNi de l'Azergues sur 27 communes.

→ A.P. DDT-69-2024-03-18-00002 du 18/03/2024 - RAA n°69-2024-080 du 18/03/2024.

## **Servitudes d'utilité publique**

**MARCY**

## **PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques**

### **I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS**

Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application des articles L.45-9 et L.48 ; R.20-55 à R.20-62 du code des postes et des communications électroniques.

### **II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE**

ORANGE - Unité Pilotage Réseau Sud-Est -  
NAR - Collectivités Locales et Territoriales

Bat Centrale - 5e étage -  
131 avenue Félix Faure -  
69003 LYON

Tél : 06 81 68 52 97  
E-mail : uprse.daripbocl@orange.com

### **III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUÉ SUR LE TERRITOIRE**

- Câble RG 69-511 ANSE - L'ARBRESLE.

→ A.P. des 11/05/1995 et 15/10/1996.

**T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement**

**I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS**

Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports.

Articles R.241-3 à R.242-2 ; D.241-4 à D.242-14 et D.243-7 du code de l'aviation civile.

**II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE**

DGAC - SNIA - Département Centre et Est -  
Gestion Domaniale et SUP

210, Rue d'Allemagne  
BP 606  
69125 Lyon - St Exupéry Aéroport

Tél : 07 87 02 84 46  
E-mail : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

**III - NOMS DES OUVRAGES CREATANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE**

**• Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de VILLEFRANCHE/TARARE** (situé à Frontenais).

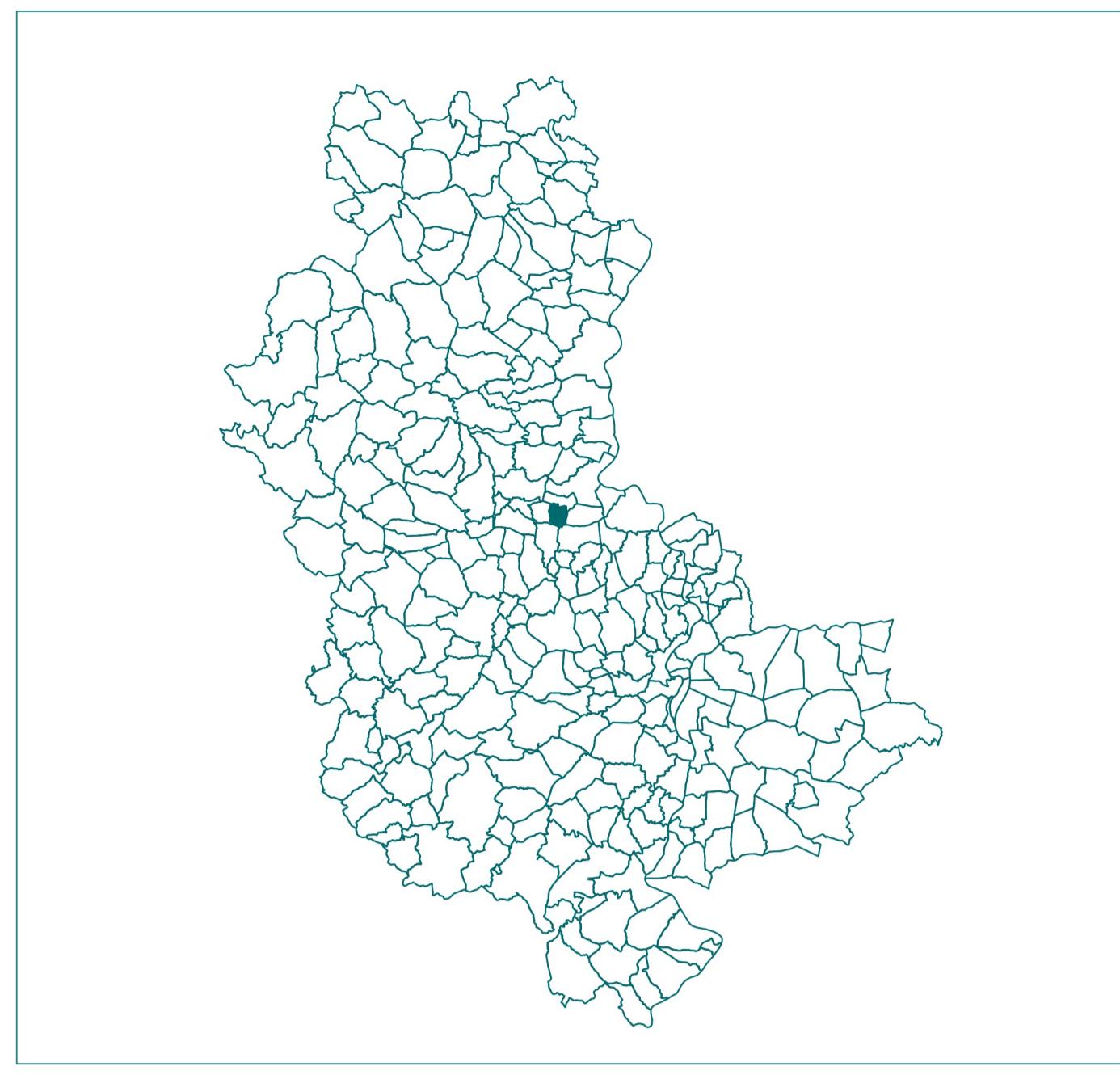
Sont annexés à l'arrêté :

- un plan d'ensemble au 1/25000 sur les 18 communes concernées,
- un plan de détails au 1/10 000
- un plan applicable aux aides visuelles au 1/25 000
- une note annexe.

→ **Arrêté du 25/04/2018 (Ministère des transports) - JO du 19/05/2018.**

**Servitudes d'utilité publique**

Commune de MARCY



Numéro INSEE : 69126  
Approbation du :  
Date de la carte : 8-4-2024

Sources : DDT du Rhône, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, AER, RTE  
Fond de carte : Cadastre © IGN - Diffusion : libre

Echelle 0 125 250 375 500 m

Légende

Servitudes d'utilité publique	
Type AC Ministère de la Culture, de l'Ecologie	
AC1-Monuments historiques (générateur)	■
AC1-Monuments historiques (assiette)	■■■
Type PM Ministère de l'Ecologie	
PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation (assiette)	■■■■■
Type PT Agence National des Fréquences	
PT3 - Réseaux de télécommunication (assiette)	—
Type T DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire	
T5 - Dégagement aéronautique (assiette)	□

